



Projet d'aménagement hydroélectrique sur la  
rivière Sainte-Anne à Saint-Joachim

6211-09-060

Le 30 janvier 2013

Mme Anne-Lyne Boutin  
Coordonnatrice du secrétariat de la commission  
Service de la coordination et du soutien aux commissions  
Bureau d'audiences publiques en environnement  
Édifice Lomer-Gouin  
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10  
Québec (Québec) G1R 6A6

**Objet :   Projet d'aménagement hydroélectrique Hydro-Canyon Saint-Joachim, sur la  
rivière Sainte-Anne du Nord  
Informations complémentaires sur la mise en place du comité de suivi**

---

Madame Boutin,

Lors de la première partie des audiences publiques sur le projet Hydro-Canyon Saint-Joachim, la Commission a demandé à la Société Hydro-Canyon Saint-Joachim des informations supplémentaires sur la mise en œuvre du comité de suivi proposé à même son étude d'impact et les réponses subséquentes remises aux MDDEP (maintenant MDDEFP) en lien avec celle-ci. Plus spécifiquement, la Commission s'interrogeait sur la composition du comité et comment celui-ci allait traiter toute problématique locale qui pourrait surgir durant la période de construction. La présente est en réponse à cette requête.

Conformément à ce qui est cité dans l'étude d'impact pour le projet, la Société prévoit mettre en place un comité de suivi qui aura deux tâches distinctes durant la construction :

- 1- effectuer un suivi et s'assurer de la maximisation des retombées locales rattachées à la construction du projet;
- 2- effectuer un suivi des préoccupations ou problématiques qui pourraient surgir dans la population locale durant la période de construction du projet et s'assurer que celles-ci soient transmises à la Société et prises en charge de façon diligente.

*Un comité de mise en œuvre sera formé dès le début du projet afin de s'assurer du suivi de l'application des mesures de maximisation des retombées économiques. Ce comité établira, entres autres, la liste complète des lots de construction ainsi que des entreprises locales et régionales qui seront invitées à soumissionner. Chacun des partenaires du projet faisant partie de la Société Hydro-Canyon Saint-Joachim participera à ce comité.*

*Ce comité effectuera une compilation régulière des contrats alloués aux entreprises locales et régionales et des jours de travail effectués par les travailleurs locaux et régionaux, ce qui permettra d'assurer un suivi des retombées économiques réelles du projet pour la municipalité de Saint-Joachim, la MRC de La Côte-de-Beaupré et la région de la Capitale-Nationale.*

*Le comité de suivi des retombées économiques du projet aura également la responsabilité du suivi des relations avec le milieu qu'il représentera. Ce comité discutera des problèmes sociaux et des impacts visuels et sonores pouvant être engendrés par le projet et proposera des solutions pour y faire face, le cas échéant.*

Lors des réponses aux questions du MDDEP, la Société a par ailleurs clarifié certaines dispositions se rattachant au suivi des relations avec le milieu:

*Tout commentaire adressé par écrit au comité de suivi pourra être déposé au bureau municipal de Saint-Joachim. De plus, le nom des membres du comité sera disponible à la municipalité. La population locale pourra communiquer avec le comité, ou avec un de ses membres, pour rapporter des problèmes vécus et/ou exprimer leurs préoccupations.*

*Un représentant de la Société sera présent à toutes les rencontres du comité de suivi afin de documenter, le cas échéant, les détails concernant les problèmes sociaux rencontrés et/ou les préoccupations soulevées. Suite à chaque rencontre du comité de suivi, un compte-rendu de réunion sera produit et archivé. Ceux-ci pourront être rendus disponibles au MDDEP au fur et à mesure de l'avancement du projet si celui-ci en fait la demande, ou soumis en entier à même la demande de CA de mise en route.*

La Commission s'étant questionnée sur la composition du comité de suivi, la Société aimerait profiter de la présente pour clarifier la composition des membres du futur comité de suivi.

La Société planifie la mise en place d'un comité de suivi composé d'environ sept (7) membres, soit :

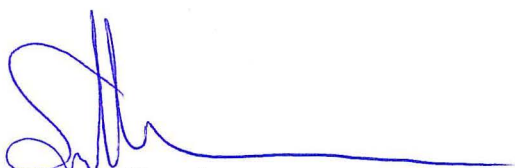
- Un représentant de la municipalité de Saint-Joachim;
- Deux citoyens de la municipalité de Saint-Joachim;
- Un représentant de la MRC de La Côte-de-Beaupré;
- Deux citoyens de la MRC de La Côte-de-Beaupré;
- Un représentant du maître d'œuvre en charge de la construction.

Le processus de sélection des membres du public qui feront partie du comité de suivi sera mis en place indépendamment par la Municipalité et la MRC. Le processus de sélection sera

précédé d'un appel de candidatures ouvert à tout citoyen de la communauté. Suite au processus de sélection, le nom des candidats retenus sera rendu public.

La tâche première du représentant du maître d'œuvre sera d'informer les membres du comité de tous les aspects du projet qui relèvent de la construction. À l'instar des autres membres du comité, il devra suggérer des moyens concrets afin de répondre adéquatement aux préoccupations du public. Le représentant du maître d'œuvre devra aussi s'assurer que l'information présentée au comité de suivi soit bien vulgarisée et transparente. En second lieu, il devra s'assurer de la prise en charge diligente par la Société de tout élément apporté à l'attention du comité.

En espérant que le tout répond aux questions de la Commission, veuillez recevoir, Madame Boutin, nos salutations les plus distinguées.



Simon Gourdeau  
Chargé de Projet